



DOSSIER DE PRESSE

« DIE-IN 2017 »

Dimanche 2 juillet, à 16h30

Place de la Concorde – Paris

Quand les militants contre la peine de mort aux Etats-Unis
s'allongent au sol en signe de soutien au mouvement
abolitionniste américain



« Die-In » - 2 juillet 2016 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)

SOMMAIRE

- **Communiqué de presse de l'événement**

- **La peine de mort aux États-Unis**

- Dates clés
- Carte de la peine de mort sur les 12 derniers mois
- Innocentés : Isaiah McCoy, Rodricus Crawford, Ralph Daniel Wright Jr
- À suivre: Charles Don Flores, Duane Buck

- **Les abolitionnistes américains**

- Nouvelles voix abolitionnistes : Aramis Ayala, Beth McCann, Dan Claitor, Mark Hyden
- Qui sont-ils ?

- **L'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) et les associations qui soutiennent le Die-In**



« Die-In » - 2 juillet 2016 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)



« DIE-IN »

DIMANCHE 2 JUILLET 2016 à 16h30
PLACE DE LA CONCORDE
RASSEMBLEMENT MILITANT CONTRE LA PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS,
DE L'ART DE LA VALSE-HESITATION

Depuis un an, la situation de la peine de mort aux Etats-Unis relève de la schizophrénie !

D'un côté, l'élection de Donald Trump qui fait la joie du Ku Klux Klan et libère la parole et les actes racistes... De l'autre, des procureurs, défenseurs acharnés de la peine de mort, qui se font battre en **Alabama**, en **Floride** ou au **Texas**...

D'un côté, les électeurs du **Nebraska**, de **Californie** ou d'**Oklahoma** qui repoussent toute idée d'abolition et qui veulent raccourcir les délais d'appel... De l'autre, des Cours Suprêmes d'état, en **Arizona**, au **Delaware**, en **Floride** ou en **Oklahoma** qui déclarent anticonstitutionnels les processus de condamnation à mort, bloquant les exécutions...

D'un côté, un état, l'**Arkansas**, qui se précipite pour exécuter des condamnés dans les couloirs de la mort depuis plus de 25 ans pour une date de péremption... De l'autre, des sondages qui montrent un véritable affaiblissement du soutien à la peine de mort, même chez les conservateurs !

D'un côté, la nomination – à vie – d'un nouveau juge ultraconservateur, Neil Gorsuch, à la Cour Suprême fédérale... De l'autre, cette même Cour Suprême qui vient de rendre des décisions intéressantes au profit de plusieurs condamnés à mort, tout en refusant encore de se prononcer sur la constitutionnalité de la peine capitale.

D'un côté, les autorités pénitentiaires d'**Arizona** qui incitent les avocats à fournir les drogues létales pour éviter les ratages et les contestations... De l'autre, le nombre de condamnations à mort, 30 en 2016, qui n'a jamais été aussi bas depuis 40 ans...

Alors, pendant que nos amis abolitionnistes manifestent devant la Cour Suprême, nous ne pouvons qu'être solidaires de leur démarche et demander, avec eux, encore une fois :

«A QUAND L'ABOLITION TOTALE ? »

Dates clés

- 29 juin 1972 : La Cour suprême annule les législations de 40 Etats et suspend la peine de mort dans le pays. 629 condamnés à mort voient leur peine commuée.
- 2 juillet 1976 : Après révision des législations étatiques, la Cour suprême déclare certaines nouvelles lois sur la peine de mort constitutionnelles.
- 17 janvier 1977 : Gary Gilmore, en Utah, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour suprême.
- 1^{er} janvier 1988 : La peine de mort est réintroduite dans la législation fédérale.
- 29 juin-2juillet 1994 : 1^{ère} manifestation de veille et de jeûne des abolitionnistes américains.
- 20 juin 2002 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des retardés mentaux.
- 1^{er} mars 2005 : La Cour suprême déclare anticonstitutionnelle l'exécution des délinquants mineurs au moment des faits.
- 25 septembre 2007 : La Cour suprême décide d'examiner la constitutionnalité de l'injection létale. Les exécutions sont suspendues.
- 16 avril 2008 : La Cour suprême valide la méthode de l'injection létale. Les exécutions reprennent.
- 6 mai 2008 : William Lynd, en Georgie, est le 1^{er} condamné exécuté depuis la décision de la Cour Suprême du 16 avril.
- 8 décembre 2009 : Kenneth Biros, en Ohio, est le 1^{er} condamné exécuté par une drogue unique.
- 9 mars 2011 : L'Illinois devient le 16^{ème} état abolitionniste.
- 25 avril 2012 : Le Connecticut devient le 17^{ème} état abolitionniste.
- 2 mai 2013 : Le Maryland devient le 18^{ème} état abolitionniste.
- 27 mai 2015 : Le Nebraska devient le 19^{ème} état abolitionniste
- Au 20 juin 2017 : 1455 exécutions depuis 1976, 13 depuis le début de l'année.

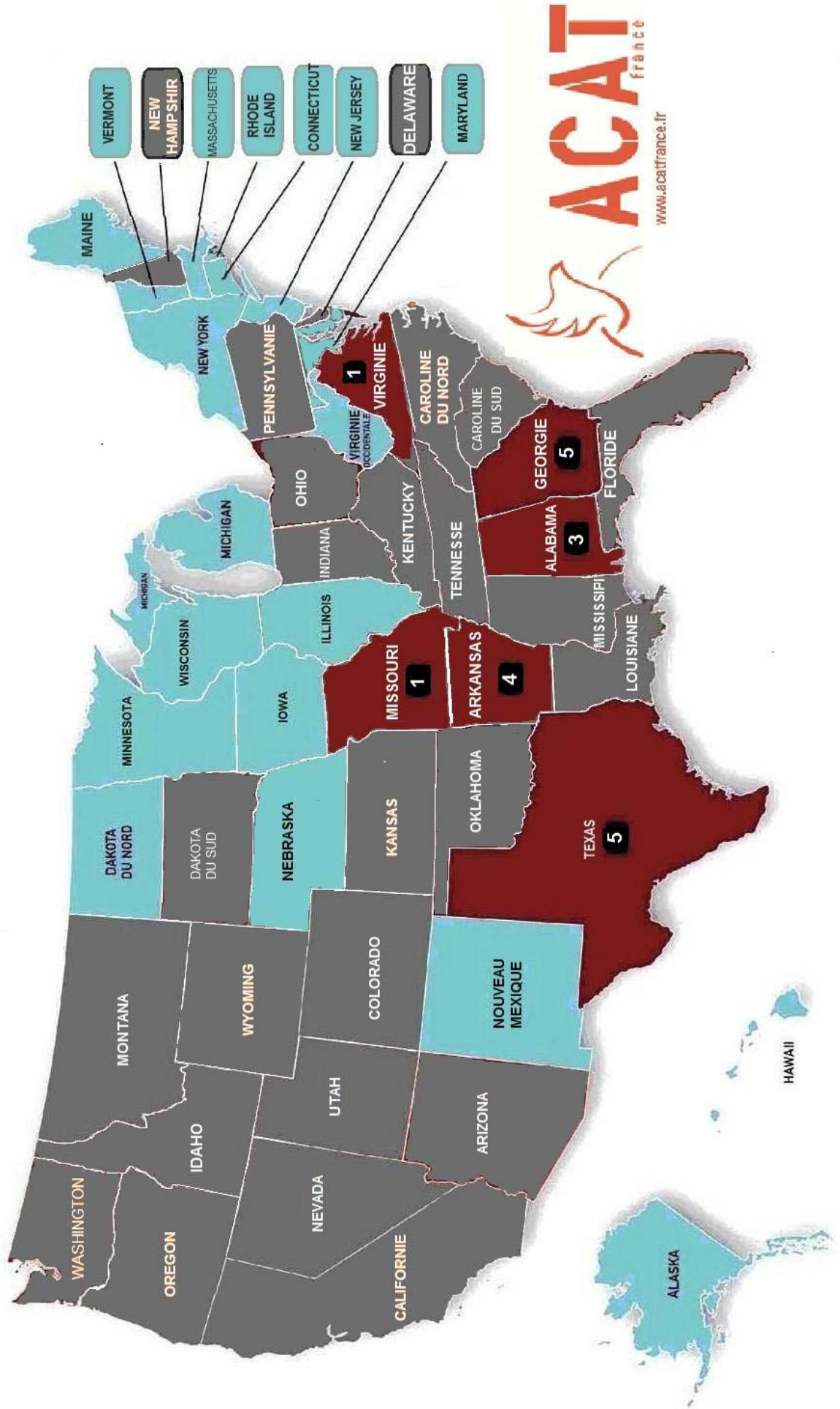
LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS

du 20 juin 2016 au 20 juin 2017 **19 exécutions**

★ État ayant aboli la peine de mort (19)

★ État non abolitionniste n'ayant procédé à aucune exécution depuis juillet 2016

★ État non abolitionniste ayant exécuté depuis juillet 2016 et nombre d'exécutions



Innocentés !

157^{ème} : Isaiah McCoy



Isaiah McCoy a été acquitté le 19 janvier 2017 par le juge de la Cour supérieure du comté de Kent, Robert B. Young, au cours d'un nouveau procès, ordonné par la Cour suprême du **Delaware**. McCoy avait été reconnu coupable et condamné à mort en 2012, mais la Cour suprême a cassé sa condamnation en 2015 à cause du comportement inacceptable du procureur général, R. David Favata : humiliation, propos d'intimidation lors d'une suspension de séance puis mensonges devant le juge quant à ces propos. En acquittant McCoy, le juge Young a noté qu'il n'y avait aucune preuve matérielle reliant McCoy au meurtre et que les deux prétendus complices avaient donné des témoignages contradictoires. L'un d'eux, Deshaun White, a même reçu une réduction de peine en échange de son témoignage contre McCoy. Après sa libération, McCoy a déclaré: *« Je veux juste dire à tous ceux qui traversent la même épreuve que celle que j'ai traversée 'gardez la foi, continuez à vous battre'. Il y a deux ans, j'étais dans le couloir de la mort. À 25 ans, j'étais condamné à mort – et aujourd'hui je suis bien vivant et libre »*. Favata a été temporairement suspendu de ses fonctions en raison de sa mauvaise conduite dans cette affaire.

158^{ème} : Rodricus Crawford



Le 17 avril 2017, le tribunal de district de Caddo Parish, en **Louisiane**, a officiellement rejeté toutes les charges portées contre Rodricus Crawford. Ce cas avait attiré l'attention du pays en combinant la discrimination raciale, les poursuites abusives et les preuves d'innocence. La Cour suprême de Louisiane avait ordonné un nouveau procès pour Crawford en novembre 2016, en constatant que le procureur Dale Cox avait systématiquement écarté les jurés noirs sur le facteur racial, en violation de la Constitution. Crawford a été condamné à mort en 2012 pour la mort de son fils d'un an malgré les résultats de l'autopsie montrant une bronchopneumonie très développée et une septicémie. Après le procès, les avocats d'appel de Crawford ont obtenu de nouvelles preuves d'experts pédiatriques prouvant que l'enfant était bien mort de causes naturelles. En levant les accusations portées contre Crawford, James Stewart, élu procureur du district de Caddo en 2015, a déclaré: *« Les nouvelles preuves présentées après le procès exigeaient un réexamen des accusations portées »*. D'autre part, une étude de 2015 a documenté la sélection racialement biaisée des jurés par les procureurs du district de Caddo : 22 procès criminels poursuivis par Cox ont montré qu'il avait écarté les jurés noirs à un taux 2,7 fois plus élevé que les autres jurés. Cox a personnellement poursuivi 1/3 des cas dans lesquels les jurys de la Louisiane ont voté la peine de mort entre 2010-2015. Ben Cohen, un avocat de Crawford, a déclaré: *« Ce cas a toujours été emblématique de l'injustice et du recours disproportionné à la peine de mort dans le district de Caddo. En décidant de ne pas rejurer Rodricus Crawford, le bureau du procureur corrige cette injustice et rétablit son intégrité »*.

159^{ème} : Ralph Daniel Wright Jr



Le 11 mai 2017, la Cour suprême de **Floride** a ordonné l'acquittement de Ralph Daniel Wright, Jr. condamné à mort en 2014 pour les meurtres de son ex-petite amie et de leur fils. La Cour a annulé ces condamnations en déclarant que les preuves «*purement circonstancielles*» contre lui étaient insuffisantes. Le procureur avait accusé Wright d'avoir assassiné Paula O'Conner, une femme blanche avec laquelle il entretenait une liaison, et leur fils de 15 mois Alijah pour éviter «*des obligations alimentaires et ... conserver son mode de vie de célibataire*»

La cour a noté qu'«*aucune des preuves présentées au procès ne lie directement Wright aux meurtres*» et que la fille adulte de la victime, qui avait une relation compliquée avec elle, avait également un motif financier, ayant reçu plus de 500 000 \$ en assurance-vie à la suite de la mort de sa mère et de son demi-frère. Les tests ADN effectués par les autorités n'étaient pas concluants, mais une analyse indépendante par des laboratoires privés a exclu Wright. L'ADN de la fille n'a pas été testé car la police n'a jamais enquêté dans cette direction. Wright a été reconnu coupable des meurtres, et condamné à mort par un vote du jury par 7 voix contre 5.

La Cour suprême de Floride a plus tard déclaré anticonstitutionnelles les condamnations à mort basées sur les recommandations non unanimes du jury. Wright est le 27^{ème} à être sorti du couloir de la mort de Floride. 19 des 21 cas d'exonération de Floride, pour lesquels le vote du jury est connu, ont concerné soit la recommandation non-unanime de peine de mort soit la décision d'un juge outrepassant la recommandation du jury.

A suivre

Charles Don Flores



Le 10 août 2016, une audience s'est tenue à Dallas pour fixer la date d'audience en examen de preuves et promouvoir une nouvelle équipe d'avocats fonctionnaires et totalement indépendants du bureau du Procureur. Cette audience en examen de preuves se tiendra le 5 septembre prochain devant le juge Garza du comté de Dallas. Cette nouvelle équipe travaille dur et se dit prête pour que justice soit faite. Charles reste combatif et désireux que sa situation soit connue du plus grand nombre. Actuellement

selon ses directives, plusieurs reportages, interviews sont en préparation. Il continue à correspondre et échanger avec les membres de l'ACAT de Thonon-les-Bains"

Duane Buck



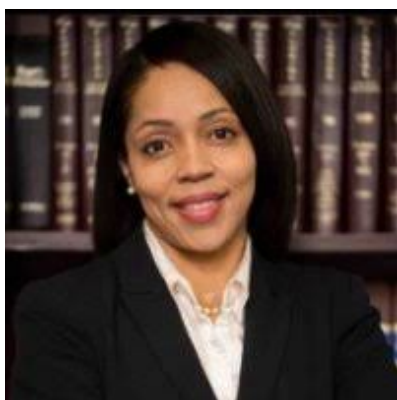
Le 22 février, la Cour suprême, par 6 voix contre 2, a cassé la condamnation à mort de Duane Buck en constatant qu'il avait été défendu de manière inefficace. La Cour estime que les propos du psychologue cité par la défense avait pu influencer le jury : cet expert avait expliqué que l'accusé présentait de très grands risques de récidive du fait qu'il était noir.

Voix abolitionnistes

Aux élections de novembre 2016, dans 4 des 16 comtés ayant imposé le plus de condamnations à mort entre 2010 et 2015, 5 procureurs sortants ont été battus : 2 en Floride, 2 en Alabama et 1 au Texas. Nombreux sont les nouveaux procureurs qui estiment que les condamnations à mort sont aussi inutiles que trop coûteuses.

Portrait de 2 femmes fraîchement élues :

Aramis Ayala



Aramis Ayala est le premier procureur noir élu en **Floride**. Elle a été élue pour le comté d'Orange-Osceola en novembre dernier. Le 16 mars, elle a annoncé que, tant qu'elle serait en poste, son bureau ne réclamera pas de condamnation à mort en précisant que requérir la peine de mort «*n'est dans l'intérêt ni de la communauté, ni de la justice* »

Elle a déclaré qu'il était de son devoir de prendre des décisions en fonction des preuves, et après avoir examiné les différents éléments, elle en a conclu que la peine de mort n'avait aucun effet dissuasif, qu'elle ponctionnait les ressources publiques et qu'elle faisait des promesses aux familles de victimes, promesses que l'état n'est pas en mesure de tenir. Elle a ajouté : «*Je m'interdis de faire de la gravité des sentences l'indicateur de mon efficacité. La punition est plus efficace quand elle intervient rapidement et de façon cohérente.*»

Beth McCann



Première femme élue au poste de procureur du district de Denver, **Colorado**, Beth McCann, a pris ses fonctions le 10 janvier 2017. Elle a déclaré que son administration ne demanderait pas la peine de mort. Interrogée par 9News, Beth McCann a dit : «*Nous sommes sous mon administration. Je ne pense pas que l'État doive s'occuper de tuer des gens*». Elle a poursuivi en précisant que les peines alternatives fournissaient des sanctions suffisantes à un coût considérablement moindre : «*Je crois que la perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle... constitue une peine considérable, mais ne coûte pas aux contribuables les millions et les millions de dollars qui pourraient être utilisés pour poursuivre d'autres cas* ».

McCann a également ajouté qu'elle soutiendrait l'abolition de la peine de mort au Colorado. A Denver, aucun jury n'a voté la mort depuis 1986 et, en août 2015, après un très long procès où la peine de mort avait été requise, un jury a condamné à la perpétuité Dexter Lewis, responsable de la mort de cinq personnes dans un bar de Denver. L'État a actuellement un moratoire sur les exécutions.

Dan Claitor



Trois parlementaires de **Louisiane**, tous anciens responsables de la police ou de la justice, ont déposé un projet de loi visant à abolir la peine de mort. Le sénateur républicain Dan Claitor, ancien procureur de la Nouvelle-Orléans, président de la Commission des lois du Sénat, est l'auteur principal de ce projet visant à abolir la peine de mort à compter du 1er août 2017. L'équivalent du projet de loi à la Chambre des représentants est parrainé par le député démocrate Terry Landry, ancien surintendant de la police d'État, avec l'appui du député républicain Steven Pylant, ancien shérif. Les deux projets remplaceraient la peine de mort par une peine de perpétuité réelle. En demandant l'abolition, le sénateur Claitor a déclaré qu'il *«était bien conscient de la nécessité de créer un environnement défavorable aux crimes violents et aux criminels. Pourtant, a-t-il poursuivi, la peine de mort a échoué en tant qu'élément de dissuasion des activités criminelles. La peine de mort est rarement utilisée en Louisiane et, lorsque c'est le cas, les coûts des appels sont extraordinairement lourds pour nos contribuables respectueux de la loi.»*

L'opposition de l'Église catholique à la peine de mort est également un élément à prendre en compte dans cet État fortement catholique. Le sénateur Claitor a ajouté que sa foi catholique avait provoqué un changement d'opinion sur cette question.

Mark Hyden



Un portrait dans le numéro de mars du Harper's Magazine présente Mark Hyden, coordinateur national du groupe des « Conservateurs préoccupés par la peine de mort » et met l'accent sur un mouvement qui se développe. Hyden, qui a précédemment travaillé sur des campagnes républicaines et pour la NRA, a expliqué son opposition à la peine de mort par ses convictions pro-vie, ses inquiétudes à propos des condamnations erronées et le coût élevé de la peine de mort. *« Il n'y a vraiment pas de plus grand pouvoir que le pouvoir de prendre la vie, et actuellement notre gouvernement peut tuer ses citoyens »,* a-t-il déclaré. *« Je ne pense pas qu'il y ait de limite à cela. »* Le sondage auprès du Pew Research Center

montre que le soutien de la peine de mort parmi ceux qui se disent républicains conservateurs a diminué de sept points de pourcentage entre 2011 et 2015, tandis que le soutien des protestants évangéliques blancs a diminué de 6 points.

Hyden et sa collègue, Heather Beaudoin, chrétienne évangélique, travaillent avec des parlementaires conservateurs dans des États tels que le Kansas, le Montana, l'Utah et le Nebraska pour renforcer le soutien bipartisan aux législations sur l'abolition. Ils ont aussi participé à l'évolution de l'Association nationale des évangéliques la faisant passer d'un soutien très marqué à la peine capitale à une position plus neutre qui reconnaît les *«problèmes systémiques»* dans l'application de la peine de mort aux États-Unis.

Les abolitionnistes américains

Qui sont-ils ?

Aux États-Unis, la Coalition Nationale pour l'Abolition de la Peine de mort (NCADP) regroupe de nombreux mouvements et associations :

- des coalitions locales,
- des organisations de défense des droits de l'homme,
- des associations d'avocats,
- des instances et mouvements religieux (toutes religions confondues),
- des associations de familles de victimes.

Le mouvement du 2 juillet

Depuis 1994, des abolitionnistes américains assurent quatre jours de veille et de jeûne du 29 juin au 2 juillet devant la Cour Suprême fédérale, à Washington D.C.



Fast & Vigil to Abolish the Death Penalty – 2016

Ces dates correspondent à deux décisions de la Cour suprême:

- le **29 juin 1972** : la Cour suprême estime la peine de mort appliquée de façon arbitraire et incohérente ; elle somme les États de réécrire leur code pénal. Plus de 600 condamnés à mort ont vu ainsi leurs peines commuées en prison à perpétuité.
- le **2 juillet 1976**: la Cour suprême prend acte des modifications des législations et autorise la reprise des exécutions

C'est en solidarité avec cette action que nos associations manifestent en France chaque 2 juillet le plus près possible de l'ambassade des États-Unis.

ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

L'ACAT-FRANCE



Qui sommes-nous ?

L'ACAT-France (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) est une ONG œcuménique de défense des droits de l'Homme. Fondée en 1974 et reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France proclame l'éminente dignité de l'être humain.

Depuis sa création, 29 autres ACAT ont été créées à travers le monde. Toutes les ACAT sont regroupées au sein de la FIACAT (Fédération Internationale des ACAT), organisme qui a un rôle consultatif auprès du Conseil de l'Europe, des Nations-Unies et de l'Union Africaine.

La mission de l'ACAT-France

- Combattre la torture
- Abolir les exécutions capitales
- Protéger les victimes

Pour qui l'ACAT-France agit-elle ?

Pour toutes les personnes victimes de torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans le monde entier, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.

Nos moyens d'actions

L'ACAT-France intervient

- Envoi de lettres d'interventions
- Plaidoyer auprès des institutions et gouvernements
- Mobilisation de l'opinion publique
- Promotion d'une justice internationale adaptée

L'ACAT-France agit

- Sensibilisation des Eglises et des jeunes en milieu scolaire
- Participation à des réseaux de vigilance
- Education aux droits de l'Homme
- Correspondance avec des condamnés à mort
- Soutien aux détenus maltraités
- Accompagnement des demandeurs d'asile

L'ACAT-France prie

- La prière au cœur de l'action

Toute notre actualité sur www.acatfrance.fr

LES PARTENAIRES TRADITIONNELS DU « DIE-IN » PARISIEN DU 2 JUILLET

- Coalition Mondiale contre la peine de mort
- **Collectif français Libérons Mumia !**
- Communauté de Sant'Egidio - France
- Ensemble contre la peine de mort
- FIACAT
- FIDH
- LDH
- Lutte pour la Justice
- Poster for Tomorrow
- RAIDH



« Die-In » - 2 juillet 2016 – Place de la Concorde
Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-France)